



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comment les parlements peuvent-ils protéger l'action humanitaire et favoriser le respect du DIH face aux cadres de lutte antiterroriste ?

Série de webinaires sur le droit international humanitaire à l'intention des parlementaires

Cet événement est le premier d'une série de webinaires visant à sensibiliser les parlementaires et à leur fournir des compétences sur le droit international humanitaire (DIH) et les défis posés par les conflits armés contemporains. Cette série est une initiative du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, mise en place avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge.

Lundi 30 mars 2026

13 h 00-15 h 00 (HAEC, heure de Genève)

CONTEXTE

Selon l'Indice mondial du terrorisme le plus récent, publié chaque année par l'Institut pour la paix et l'économie, le nombre de pays ayant subi un attentat terroriste est passé de 58 en 2023 à 66 en 2024. La base de données mondiale sur le terrorisme indique également que, depuis les années 1970, le nombre total d'incidents terroristes a franchi le seuil des 200 000. Ces actes, souvent perpétrés par des groupes armés non étatiques, prennent de nombreuses formes, comme des attentats à la bombe, des détournements ou des prises d'otages, et leurs cibles peuvent également varier, allant des civils aux infrastructures publiques. En substance, le terrorisme nie le principe fondamental d'humanité et va à l'encontre des principes sous-jacents et des objectifs essentiels du DIH.

Dans ce contexte, les États et les organisations internationales appliquent de plus en plus, depuis ces deux dernières décennies, des mesures et sanctions antiterroristes. Nombre de ces mesures visent à priver des individus et des entités des moyens de soutenir ou de mener toute action considérée comme relevant du terrorisme. Il peut s'agir, par exemple, de gels d'avoirs, d'interdictions de voyager, d'embargos sur les armes et de la pénalisation des actes de terrorisme en vertu de la législation nationale.

Alors que les mesures réglementaires et les régimes de sanctions antiterroristes se renforcent, les conflits armés continuent de progresser : plus de 130 conflits armés actifs ont été recensés dans le monde en 2025. Les besoins humanitaires ont augmenté (239 millions de personnes ont besoin d'une aide et d'une protection humanitaires en 2026), tandis que le financement d'une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante devient de plus en plus incertain. En l'absence d'efforts soutenus pour faire respecter le DIH et soutenir l'action humanitaire, des millions de personnes risquent de ne plus avoir accès à certains services essentiels, à la protection et à une assistance vitale. Dans le même temps, le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme et le DIH ne s'excluent pas mutuellement : appliqués de manière cohérente, ils peuvent ensemble protéger les sociétés et faire respecter l'état de droit.

Si la légitimité et la nécessité des mesures prises par les États pour assurer la sécurité ne sont pas contestées, la mise en œuvre des mesures et sanctions antiterroristes suscite parfois des préoccupations quant à leurs effets négatifs involontaires sur l'action humanitaire. Ces effets comprennent la mise en péril de la protection conférée par le DIH à l'action humanitaire, la pénalisation d'activités menées par des organisations humanitaires et leur personnel, ainsi que la restriction de l'accès à des régions qui nécessitent impérativement une assistance et une protection humanitaires fondées sur les besoins. Pris dans leur ensemble, les défis juridiques, logistiques et financiers complexes engendrés par de telles mesures ont des effets négatifs sur l'étendue et la qualité des activités humanitaires protégées par le DIH et menées au profit des personnes touchées par les conflits armés.

En outre, la législation et les discours relatifs à la lutte contre le terrorisme contribuent de plus en plus à brouiller les frontières entre conflit armé et terrorisme. Étant donné que de nombreuses lois antiterroristes s'appliquent aussi en situation de conflit armé, cela peut créer des chevauchements et des contradictions avec le DIH, avec pour effet de créer une incertitude juridique et de compromettre le respect du DIH. Ce flou entre les cadres juridiques peut dissuader les parties à un conflit armé de se conformer au DIH, augmentant ainsi les risques pour

les civils. Il en va de l'intégrité du DIH ainsi que de l'interprétation et de l'application de ses règles les plus fondamentales.

Afin de préserver l'intégrité et la finalité du DIH sans entraver les objectifs légitimes de lutte contre le terrorisme, il est essentiel de veiller à ce que les mesures et sanctions antiterroristes soient conformes au DIH, comme l'a réaffirmé la résolution [2462 du Conseil de sécurité de l'ONU](#) (2019). Cette résolution souligne également la nécessité pour les États de tenir compte des effets que pourraient avoir les mesures antiterroristes sur les activités exclusivement humanitaires. L'action humanitaire fondée sur des principes – c'est-à-dire des activités humanitaires menées de manière neutre, impartiale et indépendante – est protégée par le DIH. Dans la [Déclaration pour la protection du personnel humanitaire](#) récemment adoptée, les États soulignent le rôle irremplaçable de l'action humanitaire fondée sur des principes en tant que bouée de sauvetage pour tous les civils en période de conflit.

C'est pourquoi il est essentiel que les considérations humanitaires et les obligations découlant du DIH soient pleinement prises en compte lorsque les États conçoivent et mettent en œuvre des mesures et sanctions antiterroristes, afin de limiter les effets négatifs involontaires sur l'action humanitaire fondée sur des principes et de préserver l'intégrité du DIH. Cela suppose, par exemple, d'harmoniser les cadres juridiques et politiques de lutte contre le terrorisme avec le DIH, mais aussi de veiller à ce que toutes les parties prenantes nationales concernées possèdent les compétences requises pour appliquer le DIH tout en luttant contre le terrorisme.

Le webinaire réunira des spécialistes du DIH et des politiques antiterroristes afin d'examiner la manière dont les mesures et sanctions antiterroristes interagissent avec le DIH, notamment leurs effets négatifs sur l'action humanitaire fondée sur des principes et leurs répercussions plus générales sur l'intégrité du DIH. Les intervenants présenteront les instruments et mécanismes existants qui permettent aux parlements de veiller à ce que la mise en œuvre, au niveau national, des mesures et sanctions antiterroristes soit conforme au DIH et protège l'action humanitaire fondée sur des principes. Des parlementaires de pays ayant adopté des mesures ou pris des initiatives visant à aligner leur cadre national de lutte antiterroriste sur le DIH feront aussi part de leurs bonnes pratiques. Les participants auront l'occasion d'échanger sur leurs expériences respectives concernant la mise en œuvre du DIH dans la lutte contre le terrorisme et de poser des questions aux spécialistes.

Cette séance s'appuiera également sur les travaux des organes compétents de l'UIP chargés des questions liées au DIH et à la lutte contre le terrorisme, à savoir le Comité chargé de promouvoir le respect du DIH et le Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Alors que le premier s'est engagé dans des stratégies parlementaires visant à promouvoir la mise en œuvre nationale du DIH, le second élabore actuellement un rapport sur une proposition de définition du terrorisme fondée sur le droit international, y compris le DIH et le droit international des droits de l'homme, en vue de promouvoir la clarté juridique et de soutenir les initiatives parlementaires liées aux cadres de lutte contre le terrorisme.

La réunion se veut interactive et se tiendra en ligne en anglais, avec interprétation en français, en espagnol et en arabe.

Axes de réflexion

1. Que peuvent faire les parlements pour que l'ensemble des parties prenantes nationales concernées comprennent les possibles effets négatifs des mesures et sanctions antiterroristes sur l'action humanitaire fondée sur des principes et sur l'intégrité du DIH ?
2. Quelles mesures les parlements peuvent-ils prendre pour garantir que l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante soit dûment protégée par le droit et les politiques internes, conformément aux règles applicables du DIH, tout en s'acquittant de leurs responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme ?
3. Comment faire en sorte que la coordination au sein du parlement contribue à garantir que les considérations humanitaires et celles relatives au DIH soient systématiquement prises en compte dans les processus législatifs, de contrôle et budgétaires liés à la lutte antiterroriste ?
4. Quels outils, ressources ou initiatives pourraient renforcer les compétences des parlements en matière de conformité au DIH lors de l'examen ou de l'adoption des lois et des politiques relatives à la lutte antiterroriste ?
5. Comment les parlementaires peuvent-ils promouvoir la coopération et établir des partenariats avec les acteurs nationaux concernés afin de garantir la conformité des cadres juridiques et politiques de lutte contre le terrorisme avec le DIH ?

PROGRAMME

Modérateur : M. Angelo Farrugia, Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire et Président de la Chambre des représentants de Malte

Remarques liminaires : M. Ben Saul, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Intervenants :

- Dr Tristan Ferraro, Conseiller juridique principal, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- Mme Claude Maon, Directrice juridique, Médecins Sans Frontières (MSF)
- M. Dingamadji Carlos Rotta, Rapporteur général, Commission Nationale des Droits de l'Homme (Tchad)

Les exposés seront suivis d'un débat interactif avec les participants.